

Bonjour a la suite du dépôt de votre rapport j'aimerais aborder deux points qui a mon avis méritaient d'être retenu,

Point no 1, on y parle beaucoup de la relève , mais souvent on oublie le cœur même de la relève soit les PARENTS, il me semble que l'état devrait faire en sorte que lorsqu'un parent vend a son enfant il en retire un gain de plus valu contrairement a un autre producteur qui lui vend a un étranger, souvent ce producteur vendra a un gros prix et malheureusement son entreprise sera démanteler, celui-ci ira chercher la pleine valeur de la vente et en plus aura droit a la totalité du gain en capital,

Le parent qui choisira de vendre a son enfant vendra sa ferme environ 20% de ce qu'elle vaut, ceci dans le but évident de faire en sorte que la ferme puisse continuer d'être la, et le gain en capital ? pensez vous que cela est bon pour celui qui vend dans ce dernier cas , bien souvent le montant auquel aurait droit le parent soit je crois 750,000, donc si le père et la mère y ont droit cela devrait se traduire par un montant 1,500,000, mais dans 80% des cas ce n'est qu'une somme bien souvent représentent même pas 25% de ce montant ,

Donc si ma logique est bonne : les parents vendent a une autre personne que leur enfants ils empochent une déduction en gain sur capital de 1,500 000,\$ en plus de vendre le prix que cela vaut.

Imaginons une ferme de 3,000,000\$, ceux-ci récupère une déduction de 1,500,000\$, paye leur dette ,imaginons 700,000\$, donc paye l'impôt sur 1500,000\$ soit 40 % soit un montant de 600,000\$, donc ce qui revient dans la poche de ceux-ci est de 3,000,000\$ – impôt de 600,000\$ – dette 700,000\$ pour un montant net de 1,700,000\$

ILS VENDENT QUELQUES 1,400,000\$ DE PLUS QUE LES PARENTS QUI EUX CONTRIBUE A ENCORE MAINTENIR AU QUÉBEC L'AGRICULTURE ,

Les parents qui vendent a leur enfants eux se privent d' environ 80% de la valeur de vente et récupère du gain en capital qu'ils auraient droit un maigre 300ou 400 000\$ du 1,500 000\$ qu'ils auraient droits, même scénario eux ils ont droit a un maigre 300,000\$ voir 400,000\$, ne vous demandé pas POURQUOI il y a tant de ferme qui se démantèle au Québec ? vous avez la réponse devant vos yeux les chiffres parlent d'eux même

Dans ce contexte il n'est pas rare de voir disparaître tant de ferme de nos jours.

Je crois qu'il est minuit moins une pour l'état de faire en sorte de redresser la situation, en faisant en sorte que les parents qui vendent a leur enfant et qui permette aux fermes de demeurer en action puissent être récompenser d'une manière ou d'une autre, je n'élaborerait pas ici les actions qui pourraient être prises mais il en a beaucoup,

Sincèrement je pense que si il n'y as d'action prise pour corriger cette lacune , dans 10 ans il n'y aura encore au Québec de moins en moins de ferme ,et ceci en sera la grande cause, car ceci en est la cause principale et malheureusement rien dans le rapport en parle

Mon deuxième point a trait au fait que pour être reconnu agriculteur un montant de vente brut de 5000\$ est nécessaire pour avoir droit aux subventions agricoles, Permettez moi de vous dire que bien des fois la récupération du fait que ces personnes soient reconnus agriculteurs fait en sorte qu'ils récupères plus en subvention que du montant net de leur ventes, est ce logique? A mon avis non le système devrait obligé ceux qui entre dans le système a augmenté leur vente d'un % a chaque année pour qu'après dix ans ceux-ci aient comme principale revenu l'agriculture, je pense qu'il en va

de la volonté même de ces personnes assumer leur principe premier soit de vivre de l'agriculture et que non pas celle-ci devienne pour eux une source pour y puiser les avantages d'être agriculteurs.

Jean Genest